



Indemnités remboursement anticipé

Par **Gilou973**, le **02/10/2014 à 20:40**

Bonjour,

Nous avons vendu notre maison dans les Landes en 2012 pour une mutation professionnelle en nouvelle calédonie. A l'époque je ne savais pas être exempt de ces pénalités de part ma mutation.

Au mois de juillet cette année je me suis rendu compte de cette erreur et j'ai donc contacté ma banque qui m'a fait envoyer les justificatifs nécessaires.

Depuis je n'arrive pas à en savoir plus, mon "conseiller" semble n'être au courant de rien car c'est le service crédit qui doit s'occuper du dossier.

Suis-je en droit d'exiger le remboursement de ces indemnités (1300€)?

Que puis-je faire pour les réveiller? Mise en demeure?

Merci de votre réponse.